



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO R 186-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO R 159-2014

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par le soussigné, Marc Leblanc, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase:

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2018, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Athanase a adopté le règlement numéro R 186-2018 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro R 159-2014

**QUE** le règlement numéro R 186-2018 modifie les dispositions du règlement R 159-2014 relatives au contenu d'une demande de certificat pour la démolition d'un bâtiment;

**QUE** ce règlement entre en vigueur le 3 octobre 2018, jour de sa publication.

**QU'**une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, sur le site Internet de la municipalité de la Municipalité à [Info@saint-athanase.com](mailto:Info@saint-athanase.com) ou, en personne, aux heures d'ouverture du bureau municipal;

DONNÉ À SAINT-ATHANASE, CE 3<sup>e</sup> JOUR D'OCTOBRE 2018

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et secrétaire-trésorier